

COURRIER DU SNU FSU À LA RÉDACTION DE TF1



DEMANDE DE DROIT DE RÉPONSE SUITE À VOTRE "REPORTAGE" DANS L'ÉDITION DE 20H DE VOTRE JOURNAL TÉLÉVISÉ.

Notre organisation syndicale souhaite réagir vivement à votre reportage sur le chômage diffusé lors de votre JT de 20h du mercredi 15 mai 2024, et rectifier certaines « mésinformations » que vous avez distillées.

En premier lieu, le montant global de 65 milliards que vous présentez comme celui des aides au retour à l'emploi semble sérieusement erroné : l'indemnisation du chômage est à hauteur de 33,4 milliards d'euros (2022, données UNEDIC), auquel vous ajoutez les sommes versées au titre du RSA, 11,5 milliards (2022, données CAF). Nous vous rappelons que ces sommes ne sont pas issues des mêmes institutions : l'indemnisation du chômage est versée par France Travail pour le compte de l'UNEDIC ; l'allocation RSA, quant à elle, est versée par la CAF. Il manque quelques milliards dont il serait intéressant de connaître la source...

Globaliser ces sommes vise à démontrer auprès de votre public qu'un « pognon de dingue » est dépensé pour un résultat médiocre : c'est d'ailleurs la fin de votre propos sur cette partie du reportage.

Pourtant, et comme vous y faites référence, l'allocation moyenne de l'indemnisation du chômage est de 1033€ seulement. Quant à l'allocation moyenne du RSA, elle est de 536€ par foyer, bien en deçà du montant maximum pour un couple sans ressources qui est de 766 € ou encore pour une famille de 4 personnes qui est de 1335 €. Pour rappel, le seuil de pauvreté est en France de 1158€/mois.

Ensuite, la présentation de la personne qui demande une rupture conventionnelle à son employeur juste devant vos caméras prêterait à sourire ou à rappeler un mauvais genre de télé-réalité. Comme certains documentaires animaliers nous montrant des scientifiques qui mettent des années à filmer des animaux très rares, vous avez réussi à surprendre une demande de rupture conventionnelle, avec le sourire de l'employeur en prime... Et c'est ce qui expliquerait les sommes faramineuses dépensées pour les demandeurs d'emploi.

Votre propos de stigmatisation des privé.es d'emploi est inadmissible.

Votre parti pris de débiter par un soi-disant « profiteur » au projet cohérent (aux dires même de son employeur !), en signalant simplement que tous les chômeurs ne « profitent » pas, est un parti pris imposant le chômeur-profiteur comme étant un fait, une norme et non l'exception qu'elle est... Vous auriez pu fort justement traiter l'état de pauvreté vécue par la grande majorité des privés d'emploi.

Enfin, le chiffre que vous donnez sur les salaires des agentes et des agents de notre établissement est très largement trompeur : vous avez extrait le chiffre de 3133 euros brut par mois en moyenne du dernier Bilan Social (celui de l'année 2022, paru en 2023). **Ce chiffre est une moyenne et, en tant que tel, ne reflète absolument pas la réalité des salaires vécue par la grande majorité de nos collègues.** La véritable information, c'est que les deux tiers des agents de France Travail touchent, en moyenne, 2038 euros brut par mois.

Si l'on intègre à ce calcul les collègues de l'encadrement de proximité, c'est 85% du personnel qui touche 2277 euros brut par mois en moyenne. Nous sommes donc loin du chiffre que vous présentez à vos téléspectateurs...

Notre organisation syndicale est disponible pour vous accorder un entretien afin de vous éclairer sur des statistiques qui demandent plus qu'une approche simpliste afin de vous permettre de rectifier des erreurs susceptibles d'accroître la désinformation dans un monde qui n'en a absolument pas besoin.

Nous vous remercions de la prise en compte de notre demande de droit de réponse et de nous informer des suites que vous lui donnerez.

Veuillez recevoir nos cordiales salutations.

Le SNU FSU

Contact: syndicat.snu@francetravail.fr



[@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

[@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

[@snupoleemploi](https://www.instagram.com/snupoleemploi)

[@snupoleemploifsu](https://www.youtube.com/channel/UC...)

www.snutefifsu.fr

syndicat.snu@pole-emploi.fr